

J'agis
avec

ma ville !



PARTICIPER

PROPOSER

PARTAGER

ATELIER DEBAT #2

Quelles mesures pour faciliter la mobilité piétonne ?

Mardi 12 avril 2022

DÉROULÉ DE LA SOIRÉE

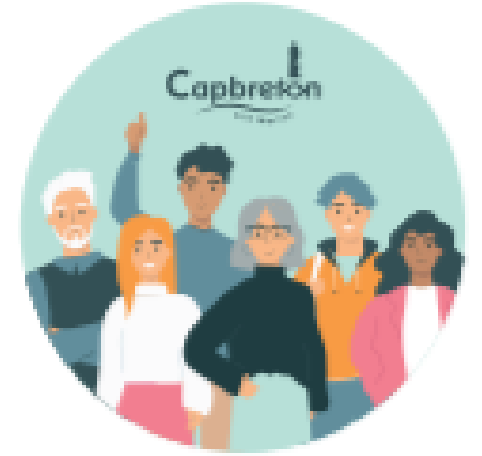
1. La concertation mobilités : les ateliers-débats
2. Intervention de Ludovic Chaleroux (ID Cité)
3. Temps d'échange participatif



INTERVENANTS

- Etienne CARRERE, Adjoint au Maire en charge de la démocratie participative, de la citoyenneté et de la proximité
- Jean-Luc ASCHARD, Adjoint au Maire en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, des mobilités et du littoral
- David JOLY, MACS
- Ludovic CHALEROUX, Cabinet ID Cité

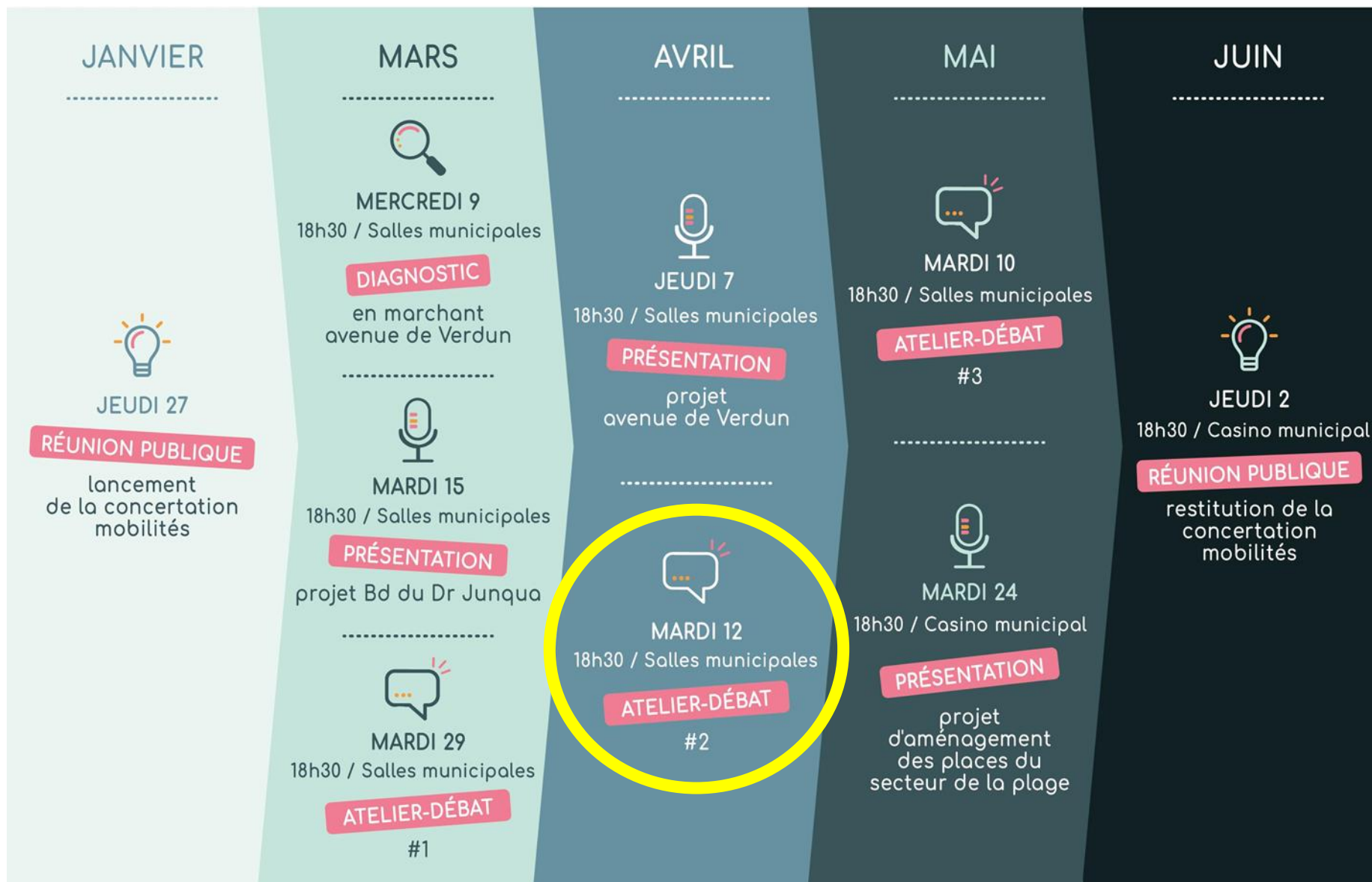




1.

La concertation mobilités : les ateliers-débats

Le calendrier de la concertation sur les mobilités



Le principe des ateliers-débat

- Un premier temps d'information
- Un second temps de « travail » sur plan

→ le contenu de ces échanges viendront nourrir la réflexion des élus et des services de la Ville en charge d'élaborer la politique de mobilité, les aménagements etc.

Concertation

Marchabilité : contexte

- La marche, 1^{ère} des mobilités actives
- Plusieurs « piétons » : piétons au quotidien, piétons vulnérables, promeneurs, marcheurs et randonneurs



15' depuis le centre-ville



Mobilité quotidienne des Capbretonnais

Mobilité individuelle	3,8 dépl./jour/habitant
A Pied	15 %
A Vélo	2 %
En Bus	3 %
En Voiture	80 %

Données extraites de EMD Agglomération Basco-Landaise – 2009

La marche à pied : 1er mode de déplacement pour aller à la plage



A Pied : 43 %

A vélo : 25 %

En TC : 1 %

En voiture : 31 %

**2/3 des déplacements
à pied ou à vélo**

**40% des déplacements voiture
vers les plages sont < à 5 km**

Estimation réalisée à partir des résultats de l'enquête de fréquentation des plages de Capbreton - Eté 2017

+ de 11 000 piétons et cyclistes par jour sur le bd Mitterrand en Haute saison



7 500 piétons/jr

1000 piétons à l'Heure de Pointe du Soir



3 415 vélos/jr

Pic à 3700 vélos le vendredi 14 août
365 vélos à l'Heure de Pointe du Soir



3 220 véhicules/jr

225 véhicules à l'Heure de Pointe du Soir

Marchabilité : enjeux

- Promouvoir la marche et accompagner le développement de la pratique
- Donner toute sa place au piéton dans l'espace urbain avec des déplacements surs et confortables et accessibles
- Mettre en œuvre les aménagements et mesures pour favoriser la marche en ville
- Améliorer la cohabitation piétons/vélos/voitures

Objectifs de l'atelier-débat #2

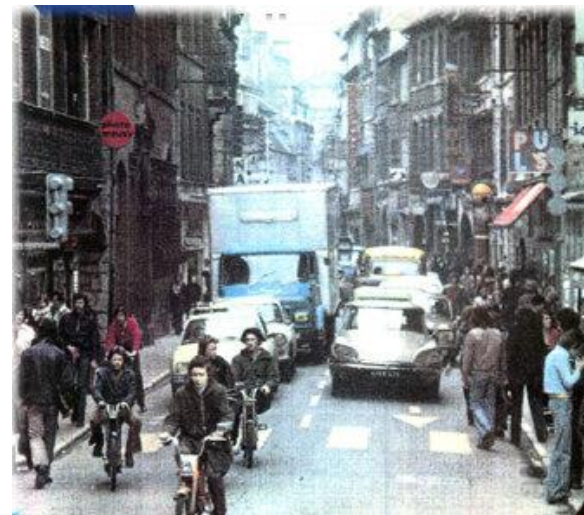
- Partager de l'information sur les déplacements à pied
- Échanger sur nos expériences de marche
- Collecter les attentes et ressenti sur la marchabilité de l'espace public à Capbreton
- Partager sur les zones piétonnes (centre-ville , front de mer)

Compétence voirie MACS

- Pérennité des voiries et des aménagements
- Schéma directeur d'accessibilité : obligation de mise en accessibilité de la chaîne de déplacement (bâtiments, voirie et espace public, transport) : « loi sur l'égalité des chances » 2005

Historique :

- Le phénomène d'éparpillement urbain (centre commerciaux, plans d'urbanisme, foncier bon marché) a rendu la voiture nécessaire
- Lois de rattrapage : SRU, ALUR, zéro artificialisation, etc,



Les clés du succès sont de susciter une expérience urbaine stimulante :
convivialité, commodité, connectivité, confort, clarté

Cela se traduit par la nécessité :

- D'espaces publics de qualité et accessibles : places, parcs, jardins
- Mixer les fonctions urbaines de la chaîne des déplacements dans le périmètre de la ville du ¼ d'heure
 - les activités : écoles, loisirs, services, commerces, médecins, services (ex: Bordeaux / Mont-de-Marsan / Capbreton)
 - Logement
 - Emploi

Vers les villes sans voiture : Chine, Espagne (Pontevedra), Italie, VBB



2.



Intervention de Ludovic Chaleroux



La marche à pied est au coeur de notre mobilité



Nous sommes **TOUJOURS PIETON** à un moment de la journée et ce quelque soit notre mode de déplacement.



Population vieillissante = davantage de déplacements à pied

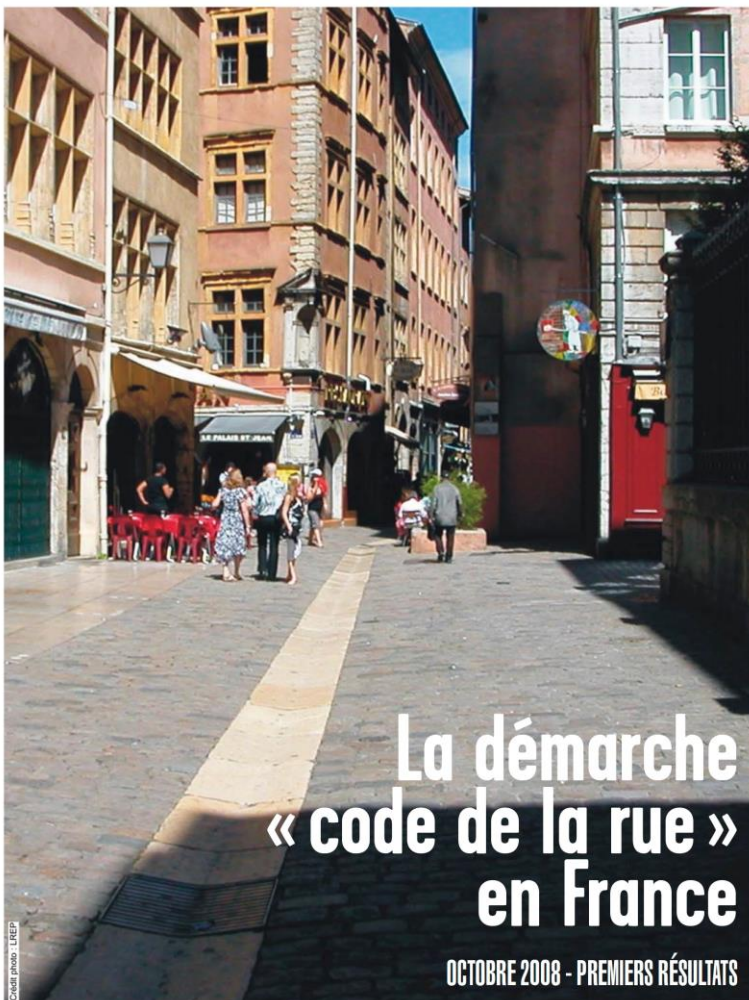
La part des déplacements à pied est équivalente à **15 ans** et à **65 ans**.



La marche à pied (randonnée - trek) est tendance et le tourisme de proximité se développe.



Un cadre réglementaire favorable à la marche Mais qui peine à s'imposer



Le décret 2008-754 du 30 juillet 2008 introduit le principe de prudence du plus fort vis-à-vis du plus vulnérable et il crée la zone de rencontre.

Code de la route – Article R412-6 – décret du 30 juillet 2008

Le conducteur « doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation.

Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables ».



Connaissez-vous
la signification de
ce panneau ?

Peu de sensibilisation et de communication auprès du grand public
sur les évolutions réglementaires



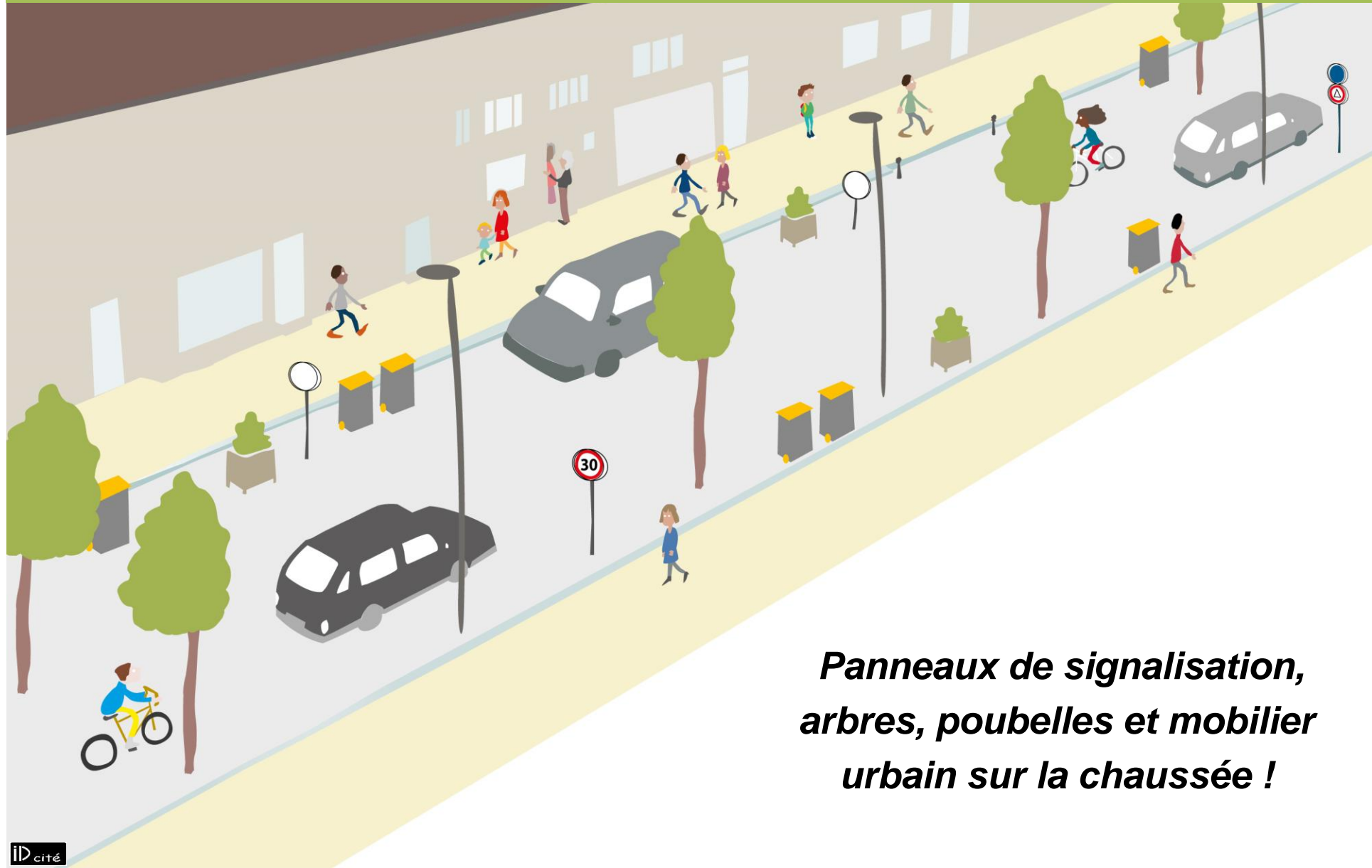
Le piéton victime de son hyperflexibilité



Contrairement aux autres modes de déplacement, le piéton dispose d'une grande liberté de mouvement et d'adaptation.

L'espace piéton est donc souvent la variable d'ajustement des aménagements.

Ce que vous ne verrez jamais !



***Panneaux de signalisation,
arbres, poubelles et mobilier
urbain sur la chaussée !***



7 bons réflexes pour (ré)apprendre à « Penser Piétons »





1) Casser les codes de la route en agglomération



Sainte-Marie-de-Ré
(17)

AVANT

APRES

- Savoir renoncer au trottoir quand le trafic est faible
- Supprimer le caractère routier des rues : peinture au sol - notamment le marquage axial

**Utiliser le traitement de la voirie pour signifier l'inversion du « rapport de force »
la route ne doit plus imposer « sa loi »**



Exemple de rue jardin - Bordeaux



Le village-jardin de Chédigny - 37

Utiliser le traitement de la voirie pour signifier l'inversion du « rapport de force »



**Utiliser le traitement de la voirie
pour signifier l'inversion du « rapport de force »**



Marquage d'animation Exemple de
Saint-Nazaire - 44



2) Faire des aménagements à l'échelle du piéton



- Limiter la longueur des traversées
- Aménager des intersections et des carrefours à échelle humaine

Exemple de traitement de traversées piétonnes aux intersections en Zone 30



Exemple de suppression d'un giratoire en coeur de ville



Giratoire 4 branches
28 m de diamètre extérieur

Carrefour à priorité à droite
avec emprises réduites

Place de l'Hôtel de Ville - Capbreton (40)
+ de 13 000 Véhicules/jour en haute saison



3) Des espaces publics attractifs et animés



- Une assise tous les 100 m pour permettre pause et repos

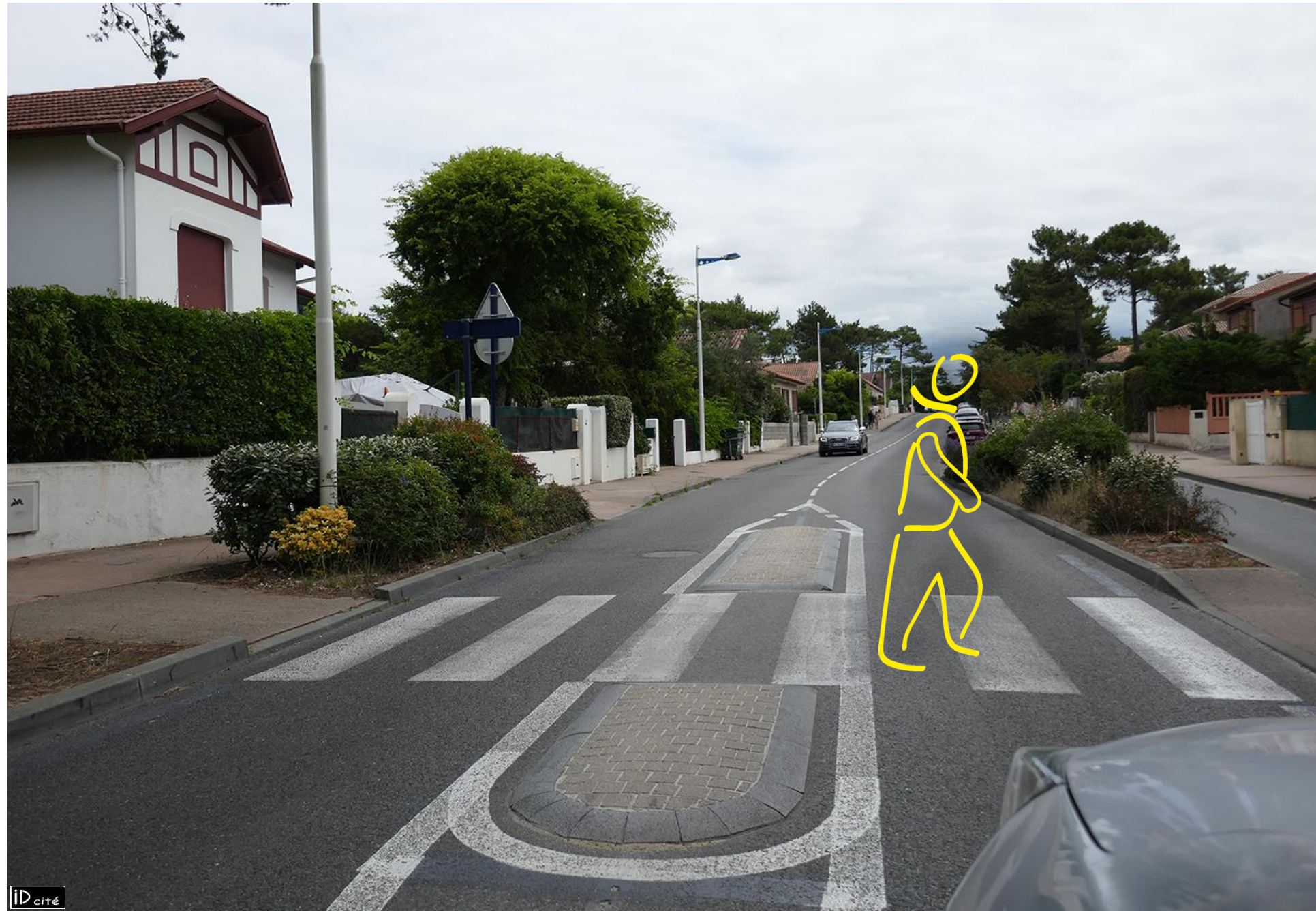


4) Marchabilité : des cheminements sûrs, directs et confortables



- Veiller à la largeur et la lisibilité des continuités piétonnes
- Ponctuer les traversées piétonnes
- Prendre en compte les pratiques existantes et les conforter

Exemple d'une traversée piétonne avec refuge central



Exemple de traitement d'une traversée de voie verte

Avant



Après



Traversée de chaussée avec régime de priorité pour les piétons et cyclistes

Confort et qualité des cheminements



**Pas uniquement une question d'emprises disponibles
MAIS aussi une « question » de revêtement !**



5) Prendre en compte les besoins spécifiques des différents groupes d'utilisateurs



Enfants, personnes âgées, personnes handicapées, ...

- Choisir en hiérarchisant les besoins
- Conserver une approche multimodale en cherchant la solution optimale pour les usagers les plus vulnérables



Placer l'enfant au coeur de la refonte des espaces publics





6) Examiner le plan de circulation du quartier et revoir l'organisation du stationnement



- Limiter l'impact du transit et du trafic parasite
- Disposer d'un plan de circulation flexible et modulable
- Mettre au point un plan de modération des vitesses
- Optimiser l'organisation et de la gestion du stationnement : faire mieux en consommant moins d'espace



Exemple de Plan de modération des vitesses

Sainte-Marie-de-Ré (17)



Plan de modération des vitesses





7) Informer, Sensibiliser et partager

**Dans ma ville,
je stationne correctement.**

**POTELETS
& BARRIÈRES**

**40 000 €
SUR 2 ANS**

**Et si on
mettait
l'argent
ailleurs?**

Pour bien vivre ensemble, adoptons les bons réflexes !



**ZONE DE
RENCONTRE**

PARTAGEONS L'ESPACE

 **1**
**PIÉTONS
PRIORITAIRES**

 **2**
**CYCLISTES
SUR LA CHAUSSÉE**

 **3**
**VÉHICULES
LIMITÉS À 20KM/H**

Capbreton
VILLE MARITIME

**“ PERMIS PIÉTON
POUR TOUS LES ENFANTS ”**

Tu as obtenu ton Permis Piéton®, bravo !
Ton permis n'est pas un diplôme. Il prouve que tu as appris les principales règles à respecter et surtout que tu as compris que lorsque tu circules à pied tu n'es jamais complètement en sécurité.

**TU SAIS QUE TOUT AU LONG
DE TA VIE DE PIÉTON
TU DEVRAS ÊTRE CONCENTRÉ
ET VIGILANT.**

Gendarmerie nationale

**LE TROTTOIR AUX PIÉTONS,
LA PISTE AUX
2 ROUES !**

La rue n'est pas la jungle :
partageons nos bonnes
conduites !

Communauté
Agglomération de
La Rochelle

**30 JOURS
ZONE**

As volé à Saint-Etienne, on prend le temps.

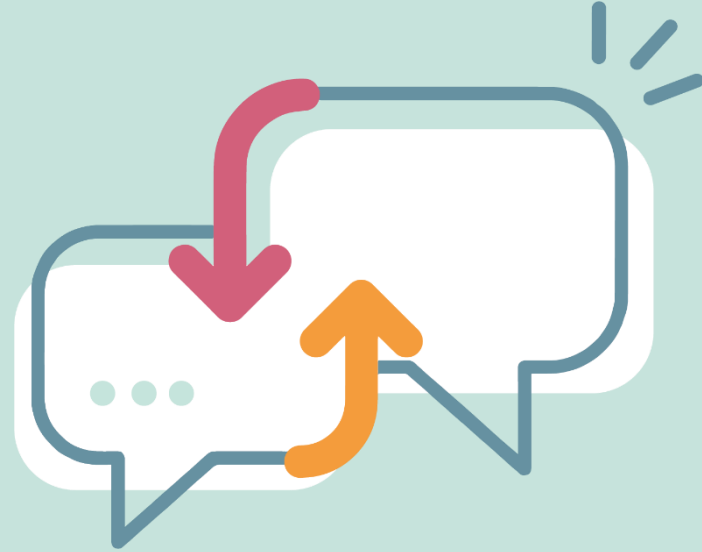
JEANNETTE,
ANGELINA & JENNIFER
MADE VISIBLE

DAS LEUCHTET EIN.
WWW.MADEVISIBLE.SWISS

YVES, MARIANNE
& SOPHIE
MADE VISIBLE

BIEN VU
WWW.MADEVISIBLE.SWISS

- Consacrer du temps et de l'argent pour faire évoluer les comportements et les pratiques
- Partager les bonnes pratiques et construire une culture partagée



Avez-vous des questions ?

3.



Temps de travail participatif

Avant de commencer, un petit rappel :

- Partagez vos usages, expériences, vos avis, vos difficultés rencontrées etc. et non pas proposer des solutions techniques
- Personne n'a raison, chacun a son point de vue
- Construire des idées à partir de celles des autres

Les règles du jeu



50' en deux temps :

- Un temps contributif (35')
- Restitution (15')

Supports de contribution :

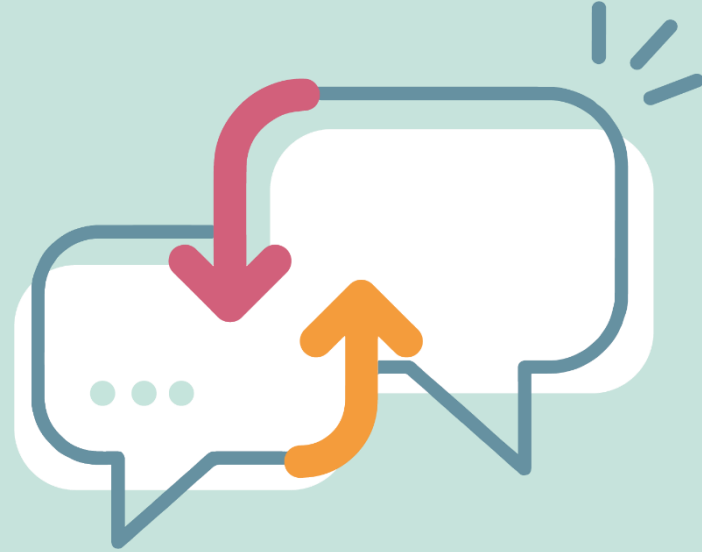
- 1 carte par groupe
- 1 feuille « à compléter »

Travail en sous-groupes



Thématiques de travail :

- Vos usages aujourd'hui :
 - points forts
 - points à améliorer
 - quels axes prioritaires à traiter ?
- Retour sur la piétonnisation de la rue du Général de Gaulle / du Front de mer : périmètres, temporalités, axes d'amélioration etc.
- Quelles zones piétonnes demain ?



Restitution des échanges

MERCI!



Rendez-vous le mardi 10 mai
pour l'atelier-débat #3 :
« Capbreton, vers une "ville apaisée" ? »

